

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 27 Avril 2011

Date de convocation : 20 avril 2011

Date d'affichage : 20 avril 2011

Le vingt sept avril deux mil onze à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- FRACHISSE Renée – MARION Irène- SILVESTRE Rachel- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- GIROT Dominique- GRACIANO Manu.

Absents excusés: Mme BOREL Catherine- Mr BARRE Damien.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Néant.

Mr Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 30 mars 2011.
- Présentation et vote du compte administratif 2010 M14 et M49.
- Affectation du résultat d'exploitation 2010 M14 et M49.
- Vote des taux d'imposition 2011.
- Présentation et vote du budget primitif 2011 M14 et M49.
- Révision Plan Local Urbanisme: approbation du PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable).
- Divers motions présentées par les Maires Ruraux de France:
avenir des écoles et collèges ruraux,
coopération intercommunale dans le cadre des Commissions Départementales de Coopération Intercommunales,
finances locales: pour une réelle péréquation des moyens et un rééquilibrage de la DGF.
par le maire de Portes les Valence: collectivités locales en danger.
- Lutte contre l'ambrosie: désignation d'un référent communal.
- Droit préemption urbain.

- **Questions diverses.**

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 30 MARS 2011.

Adopté à l'unanimité après lecture par le maire.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 M14 ET M49.

BUDGET COMMUNAL M 14

Dépenses de fonctionnement:

011: 229 500,06 € **012:** 387 029,10 € **65:** 221 949,21 € **66:** 68 606,91 € **042:** 24 420,22 €

Recettes de fonctionnement:

70: 45 901,65 € **73:** 645 399,31 € **74:** 289 207,24 € **75:** 44 171,13 €

Dépenses d'investissement:

20: 7 508,03 € **21:** 39 793,83 € **16:** 122 509,43 € **23:** 1 845,09 €

opérations d'équipements: 306 598,10 €

restauration extérieure église: 57 768,38 €

réfection vitraux église: 17 703,92 €

acquisitions immobilières: 205 000,00 €

restauration monument aux morts: 15 900,00 €

Recettes d'investissement:

13: 234 104,39 € **16:** 499 200,00 € **10:** 117 495,35 € **1068:** 154 075,00 €

Exécution du budget:

Dépenses de fonctionnement : 931 505,50 €

Dépenses d'investissement: 478 254,48 €

Déficit exercice 2009: 236 374,15 €

Restes à réaliser 2010: 75 500,00 €

Soit un total général de: 1 721 634,13 €

Recettes de fonctionnement: 1 042 736,15 €

Recettes d'investissement: 1 029 568,47 €

Excédent 2009: 17 092,88 €

Soit un total général de: 2 089 397,50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Dépenses d'exploitation: 63 400,20 €

Recettes d'exploitation: 113 266,30 €

Reports de l'exercice 2009: 17 507,02 €

Le maire quitte la salle pendant le vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 M14 et M 49.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2010 M14 ET M49.

M 14: le compte administratif qui vient d'être voté laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de : 126 902,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit:

100 000 euros au 1068.

26 902,38 euros au 002

M 49: excédent de la section d'exploitation: 44 838,30 € entièrement affecté au 002.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M14 ET M49.

Jean-Marie LABLANQUI présente la section de fonctionnement équilibrée à: 1 077 852,33 €

Dépenses:

011: 331 052,33 € **012:** 366 300 € **65:** 218 000 € **66:** 71 500 € **023:** 61 300 € **042:** 30 000 €

Recettes:

70: 47 450 € **73:** 656 500 € **74:** 306 800 € **75:** 39 200 € **002:** 26 902,38 €

Section d'investissement:

Cette section s'équilibre à un montant de 967 595,14 €

Dépenses:

20: 13 000 € **21:** 19 345,14 € **23:** 90 000 € (dont 77 400 € Rond point de la Vosnière)

Opérations programmées: 736 250 €

acquisition locaux commerciaux 666 250 €

chauffage église 40 000 €

travaux salle des fêtes 30 000 €

Restes à réaliser 2010: 75 500 €

travaux de voirie: 63500 €

meublier urbain: 9500 €

travaux: 2500 €

Recettes:

Subventions: 438 734 € **FCTVA:** 23000 € **TLE:** 16000 € **excédent de fonctionnement:**

100000€ **amortissements:**30 000 €

Le montant des emprunts à réaliser est de 58000 euros.

BUDGET PRIMITIF 2011 M49 – ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre à 147 570,72 € et celle d'investissement à 11 200 €

dépenses d'exploitation: 11: 81 900 € **65:** 5076 € **66:**398 € **022:** 6553 € **002:** 39 570,72 €

recettes d'exploitation : **70:**108 000 €

dépenses d'investissement: **23:** 11 200 €

recettes d'investissement: 11 200 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le maire explique qu'il convient de prendre en compte l'évolution des finances par rapport à la réorganisation de l'intercommunalité et aux transferts de charges par l'Etat au Département.

La liste des investissements présentés impose un produit minimal de 471 000 euros. Seuls le chauffage de l'église et de la salle des fêtes peuvent être reportés.

François AUROUX: demande si le produit de la vente du tènement SYLVESTRE à EPORA (120 000 euros) est une simple estimation ou un chiffre sûr?

Il s'agit d'une évaluation des Domaines plutôt à la baisse.

François AUROUX estime qu'il est important de réaliser le chauffage de l'église.

On attend la réponse de la Paroisse quant à une éventuelle participation.

Taux 2011

La commission des finances a établi plusieurs simulations. Il faut préciser que le produit assuré est de 463 000 euros.

3 hypothèses avec des variations de 2%, 2,5%, 3%.

Exemple: une augmentation des taux de 2% représente pour un foyer moyen 2,23 € de plus par mois.

François AUROUX demande quelles seront les conséquences de la réforme.

On ne peut répondre pour l'instant, les revenus 2012 sont inconnus.

Jean-Marie LABLANQUI: il n'y aura plus de financements croisés. La commune devra financer plus ses investissements.

Lorsque l'on étudie le tableau comparatif des fiscalités des communes de la CAPR on note que Clérieux se situe dans une moyenne basse.

TH moyenne 11,28 (10,33 pour Clérieux)

FB moyenne 24,79 (18,99 pour Clérieux)

FNB 50,67 (46,64 pour Clérieux)

Christelle GALPIN: faut-il faire varier les taux différemment? Le foncier bâti est élevé.

Frédéric MANEVAL : l'année prochaine la commune encaissera un FCTVA élevé (120 000 euros).

Jean-Marie WOZNIAK pense qu'il faudrait augmenter de 3% en perspective des réalisations à venir.

Yves RIMET constate que l'on a déjà limité les investissements ce qui est signe de bonne gestion. Il ne faut pas augmenter en anticipant de futurs travaux. Rattraper l'inflation suffit.

La commune n'est pas riche ainsi que la plupart de ses habitants. Le revenu moyen par habitant est dans les plus bas sur l'ensemble du territoire de la CAPR. Il faut prendre en compte la situation de la population.

Aménagement de la traversée du village: on n'a pas la réponse du Département. On ne sait pas si la programmation se fera sur 2012/2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le budget primitif M14 et M49 2011 .

VOTE les taux d'imposition suivants avec une variation différenciée:
taxe habitation 10,59
foncier bâti 19,37
foncier non bâti 47,81
produit total des impositions locales: 474 319 euros.

REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME: APPROBATION DU PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE).

Le PADD a été présenté au cours d'une précédente séance par Anne BARNERON. L'objectif de ce document est d'établir une stratégie.

Le conseil municipal doit l'arrêter afin de faire aboutir cette étape de la procédure.

Rappel du diagnostic:

- on a consommé beaucoup d'espace pour faire peu de maisons.
- peu de logements collectifs.

Orientations définies sachant qu'un PLU a une durée de vie de 8 ans:

- recentrer l'urbanisation.
- renoncer à toute extension rive droite.
- favoriser la rénovation des 13 logements vacants recensés dans le village.

Zones à urbaniser:

- zone des Sables sera déclassée.
- recenser le potentiel de la zone rurale: les bâtiments et les anciens corps de ferme sachant qu'il s'agit d'une zone non assainie.
- selon les préconisations du PLH, il faut diversifier l'offre de logements. Il y a peu de locatif à Clérieux.

Yves RIMET fait remarquer qu'il y a beaucoup de familles monoparentales ayant besoin d'un logement plus grand pour pouvoir accueillir leurs enfants.

Il faut développer le locatif pour pérenniser l'école.

Jean-Marie LABLANQUI fait remarquer que la création d'un chemin en rive droite de l'Herbasse implique la construction d'une passerelle.

Adopté à l'unanimité.

Interruption de séance pour permettre aux riverains du quartier les Mignots du Haut de s'exprimer au sujet de problèmes de sécurité routière.

- *écoulement des eaux pluviales causent des risques d'inondation,*
- *chemin des Carriers: la circulation est de plus en plus importante et certains automobilistes roulent à vive allure,*
- *le virage est étroit, sans aucune visibilité,*
- *la sortie de l'allée des Mésanges sur le chemin des Carriers est dangereuse.*

Frédéric MANEVAL précise que la voie a été élargie par rapport à la voirie initiale. Les élus conscients de tous ces problèmes se rendront sur place pour étudier les solutions appropriées.

DIVERSES MOTIONS PRESENTEES PAR LES MAIRES RURAUX DE FRANCE: AVENIR DES ECOLES ET COLLEGES RURAUX- COOPERATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DES CDCI- FINANCES LOCALES POUR UNE REELLE PEREQUATION DES MOYENS- PAR LE MAIRE DE PORTES LES VALENCE: COLLECTIVITES LOCALES EN DANGER.

Le maire donne lecture des diverses motions transmises par l'association des Maires Ruraux. Intercommunalité: le Préfet est en train de réorganiser la coopération intercommunale qui sera applicable au 1er janvier 2012. Il propose un schéma départemental qui regrouperait la communauté d'agglomération Valence-Agglomération Sud Rhône-Alpes, la communauté d'agglomération du Pays de Romans, la communauté de communes du canton de Bourg de Péage ainsi que la communauté de communes de la Raye, la partie drômoise de la communauté de communes interdépartementale des Confluences Drôme-Ardèche (à savoir Beauvallon, Etoile, Montéléger) la commune de Ourches. Cette communauté est proposée avec une adhésion de Gulherand-Granges. Soit au total 59 communes pour 238000 habitants. La communauté du Pays de l'Herbasse resterait isolée.

Les élus prennent également connaissance d'un texte signé par le maire de Portes les Valence. Celui-ci conteste le projet et affirme qu'une alternative existe et doit être étudiée. Il s'agirait de constituer une fédération d'agglomérations autour de trois pôles urbains: Valence, Romans Bourg de Péage et Tain Tournon. Le syndicat mixte ainsi constitué pourrait exercer les compétences suivantes:

- ✓ définition et mise en oeuvre du Scot,
- ✓ développement économique des zones structurantes: ZAC Rovaltain, Port et triage SNCF de Portes les Valence mais aussi des zones économiques structurantes,
- ✓ développement des transports sur l'ensemble du territoire aggloméré,
- ✓ développement universitaire,
- ✓ gestion de quelques équipements culturels importants.

Le conseil municipal se montre défavorable au projet présenté par les services préfectoraux qui groupe trop de bassins de vie. Il refuse l'isolement de St Donat. La Grande Agglomération ne pourra pas prendre toutes les compétences.

Au niveau fiscal: on note un problème au niveau de l'harmonisation des taux.

Les élus débattent aussi du rééquilibrage de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement.)

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE: DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL

La commune doit désigner un référent communal qui devra suivre une formation. Aucun conseiller ne voulant prendre cette charge, il sera envoyé un courrier à certaines associations (chasse, patrimoine). On fera paraître un article dans le prochain bulletin municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Rachel SILVESTRE s'étonne de la réalisation d'une terrasse devant le bar Lou Savino. En effet, il avait toujours été dit qu'une telle construction ne serait pas autorisée.

Le maire explique qu'il a été mis devant le fait accompli un dimanche matin. La terrasse a ensuite été démontée. Il a rencontré les commerçants. La commission d'urbanisme après en avoir discuté a donné son accord.

Rachel SILVESTRE s'insurge en disant que la commission « Commerce » avait toujours dit non. Pourquoi la commission d'urbanisme accepte-t-elle? En plus, la terrasse gêne le passage.

Le maire estime qu'il s'agit là du développement d'une activité qui marche.

Rachel SILVESTRE conteste le fonctionnement des commissions.

Jean-Marie WOZNIAK: il manque une rampe d'accès pour les handicapés.

Rachel SILVESTRE: signale l'état d'entretien lamentable de la salle Jean-Paul Marion. On convoquera les responsables du FC CBG.

Vestiaires sportifs: tas de terre au niveau des évacuations

Fissures dans le revêtement du parking de la crèche: réponse de BEAC en attente.

Renée FRACHISSE: cité la Vosnière: il manque un arbre (en face de sa maison).

Josiane ANGE: pont de l'Herbasse: les abords des bennes, malgré plusieurs courriers et une rencontre avec les élus de Granges les Beaumont ne sont toujours pas entretenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.30 heures.